



Rapport d'activité 2025

N° 10



Générateur participatif d'énergies

Sommaire

pour trouver sa route

Le mot du Président	1
pour témoigner sur une année de fonctionnement	
Une mission	2
pour développer les énergies renouvelables	
Carte d'identité	4
pour rencontrer le Conseil d'administration	
5,6 millions d'euros	5
pour la transition énergétique en Bourgogne-Franche-Comté	
Grand angle	6
Pour visualiser tous les projets de la SEML	
Éolien	8
pour utiliser l'énergie du vent	
Photovoltaïque	9
pour utiliser l'énergie du soleil	
Les chiffres	13
pour faire les comptes	

Directeur de la publication

Jean-Michel Jeannin

Dépôt légal en cours

Tirage

250 exemplaires -

Septembre 2026

Crédits photographiques

© SEML Côte-d'Or Énergies
sauf mention contraire

Couverture : © Egrega

p1 : ©Baptiste Paquot_DBM

**Développer
les énergies
renouvelables** pour
réussir la transition
énergétique locale



Le mot du Président pour témoigner sur une année de fonctionnement

En 2025, la SEML a vu deux de ses projets de centrales photovoltaïques se concrétiser : le parc des Grandes Terres à Labergement-lès-Seurre et celui des Roches Bleues à Belles-Fontaines sont mis en service. Ces deux parcs participent à produire une énergie renouvelable locale. D'autres centrales photovoltaïques au sol sont en cours de développement. Côté toiture, la SEML continue l'exploitation de 22 centrales grâce à sa filiale BF Énergie et projette d'en développer d'autres avec une autre filiale, la SAS Côte-d'Or Solaire créée conjointement avec le Conseil départemental et la Banque des territoires. Si les projets ne manquent pas, hélas, la conjoncture économique liée à une législation souvent défavorable aux énergies renouvelables aura raison de nombreux projets dans lesquels la SEML investit : projets éoliens annulés, décision du Département d'installer des centrales en autoconsommation plutôt que de revendre l'électricité produite suite à la baisse du tarif de revente. Autant de facteurs qui

fragilisent la stratégie de la SEML. D'autres projets sont en réflexion afin de diversifier les activités comme la construction d'une station bio-GNV à Longvic ou encore l'entrée au capital d'un Hub (plateforme) d'injection de bio-gaz porté par Méthagora à Noiron-sur-Bèze. Comme toujours, ils font l'objet d'une analyse fine et en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. En effet, ce dernier point est une des valeurs fondatrices de la SEML. Au delà de cet ancrage local, la SEML se veut être un outil de développement au service du nécessaire mix énergétique répondant aux besoins principaux (se chauffer, se déplacer, s'alimenter en électricité). La SEML permet d'offrir au territoire une chance de s'affranchir des approvisionnements étrangers. Pour maintenir à bien sa mission, elle peut compter sur des élus locaux convaincus. Mais devra sans doute mener bataille contre des décisions, parfois, insensées, il faut bien le dire, mais qui freinent dangereusement le développement de ses projets.

Une mission pour développer les énergies renouvelables

2

À l'heure des choix qui conditionnent la transition énergétique, la Société d'Économie Mixte Locale (SEML) Côte-d'Or Énergies développe, construit, investit et exploite des centrales de production d'énergie décentralisée à partir de sources renouvelables : éolien, photovoltaïque au sol ou en toiture, méthanisation ou encore hydroélectricité. Elle peut également distribuer et vendre de l'énergie, notamment en faveur de la mobilité propre. Elle œuvre sur les territoires de la Côte-d'Or et de la Haute-Saône.

Alors que l'urgence climatique ne cesse de se préciser, la SEML Côte-d'Or Énergies ambitionne de développer des projets d'énergies renouvelables sur le territoire permettant de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et répondant ainsi aux objectifs nationaux et régionaux.

Elle propose un modèle économique

qui fait le choix de valoriser des ressources locales et renouvelables tout en reversant les bénéfices au territoire. Entreprise privée issue d'un partenariat entre des acteurs publics et privés, elle combine les points forts de ces deux mondes : recherche de l'intérêt général (activités et bénéfices générés au profit des habitants), recherche de la cohésion entre les intérêts d'un projet et les besoins du territoire (construction d'un bouquet énergétique adapté aux ressources et aux besoins du territoire), recherche de l'innovation et de la performance. Les projets de la SEML sont ainsi conditionnés à la politique énergétique locale. Les implantations sont décidées en concertation avec les différents acteurs du territoire, notamment les élus municipaux et répondent aux besoins d'un indispensable mix énergétique.

La SEML Côte-d'Or Énergies

permet de renforcer l'appropriation des projets en assurant une concertation de chacun des acteurs du territoire : élus, institutionnels, entreprises, associations, habitants. Tous peuvent ainsi s'investir dans l'avenir énergétique de leur territoire. Cette méthode, qui fait la part belle à l'échange et à la transparence, assure une meilleure acceptabilité des projets. La structuration de la SEML lui permet de créer des filiales et offre la possibilité aux collectivités, aux acteurs privés concernés et aux citoyens de participer financièrement aux projets en devenant actionnaires. Ainsi, ils deviennent acteurs des projets énergétiques de leur territoire. Outil d'investissement et de développement de projets de grande ampleur, elle participe à l'émergence d'une filière créatrice d'emplois et de retombées économiques locaux.

Une mission
pour développer les énergies renouvelables



CAPITAL SOCIAL : 7 840 000 €

COLLÈGE PUBLIC DES ACTIONNAIRES



3 850 000 €
(49,10 %)



900 000 €
(11,50 %)



300 000 €
(3,80 %)

COLLÈGE PRIVÉ DES ACTIONNAIRES



1 950 000 €
(24,90 %)



620 000 €
(7,90 %)



80 000 €
(1,00 %)



80 000 €
(1,00 %)



40 000 €
(0,50 %)



20 000 €
(0,30 %)

NOS FILIALES



PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

SAS PARC
DES GRANDES
TERRES
(Labergement-
les-Seurre-21)

SAS PARC
DES ROCHES
BLEUES
(Courchaton-70)

SAS PARC
D'ENTRE LES
DEUX COMBES
(Poiseul-la-Grange
-21)

SAS PARC
DE PRALANUM
(Prâlon-21)

SAS PARC
DU TOIT
DU MONDE
OCCIDENTAL
(Meilly-sur-Rouvres
et Maconge-21)

SAS PARC
DU GRAND PLAIN
DE SOLEIL
(Chaux-la-Lotière
-70)



PHOTOVOLTAÏQUE TOITURE

BF ÉNERGIE
Spécialisée dans
le développement
et l'exploitation
de centrales
photovoltaïques en
toiture

CÔTE-D'OR
SOLAIRE

PHOTOVOLTAÏQUE
AU SOL
(PETITES CENTRALES DE 1 MWC)

HELIOPSOL



ÉOLIEN

SAS PARC
DE L'ORÉE
DES BOIS
(Cérilly)

PARTICIPATION DANS
D'AUTRES SEML



Carte d'identité

pour rencontrer le Conseil d'administration

6 Conseils d'administration, 1 Assemblée générale Ordinaire et 1 Assemblée générale Extraordinaire ont eu lieu en 2025.

En parallèle de l'augmentation du capital, l'AGE décide d'inclure un siège supplémentaire au Conseil d'administration. Ce dernier est attribué à la Région et c'est Patrick Molinoz, Conseiller régional qui est désigné comme le deuxième représentant de la Région.

Le 30 juin, l'Assemblée générale ordinaire prend acte de cette désignation. Dans le même temps, elle ratifie la cooptation de Lucas Boiteux en remplacement de Francis Viennet pour la Caisse d'Épargne et de prévoyance de Bourgogne-Franche-Comté. Cette même Assemblée a renouvelé le mandat de Christophe Jouglet (SICAE EST), Christian Euler (Banque des territoires) et de Sophie Diemunsch (Banque des territoires).

4

Composition du Conseil d'administration



Jacques Jacquenet
Président
(Président du SICECO)



Christine Seguin-Voye
(SICECO)



Luc Baudry
(SICECO)



Bruno Bethenod
(SICECO)



Claude Fontaine
(SICECO)



Pascal Grappin
(SICECO)



Jean-Noël Mory
(SICECO)



Stéphanie Modde
(Conseil régional)



Patrick Molinoz
(Conseil régional)



Pascal Gavazzi
(SIED 70)



Sophie Diemunsch
(Banque des Territoires)



Christian Euler
(Banque des Territoires)



Christophe Jouglet
(SICAE EST)



Lucas Boiteux
(Caisse d'Épargne)



Tiphaine Dhulst
(Crédit Agricole)

Le 17 mars,

l'Assemblée générale Extraordinaire (AGE) autorise une augmentation de capital (voir ci-contre).

Le Conseil d'administration passe de 14 à 15 sièges, le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or reste l'actionnaire majoritaire.

5,6 millions d'euros pour la transition énergétique en Bourgogne-Franche-Comté

Dotée d'un capital de départ de 570 000 €, la SEML Côte-d'Or Énergies avait déjà réalisé une première levée de fonds de 1 670 000 € en 2019 et accueilli 2 nouveaux actionnaires.

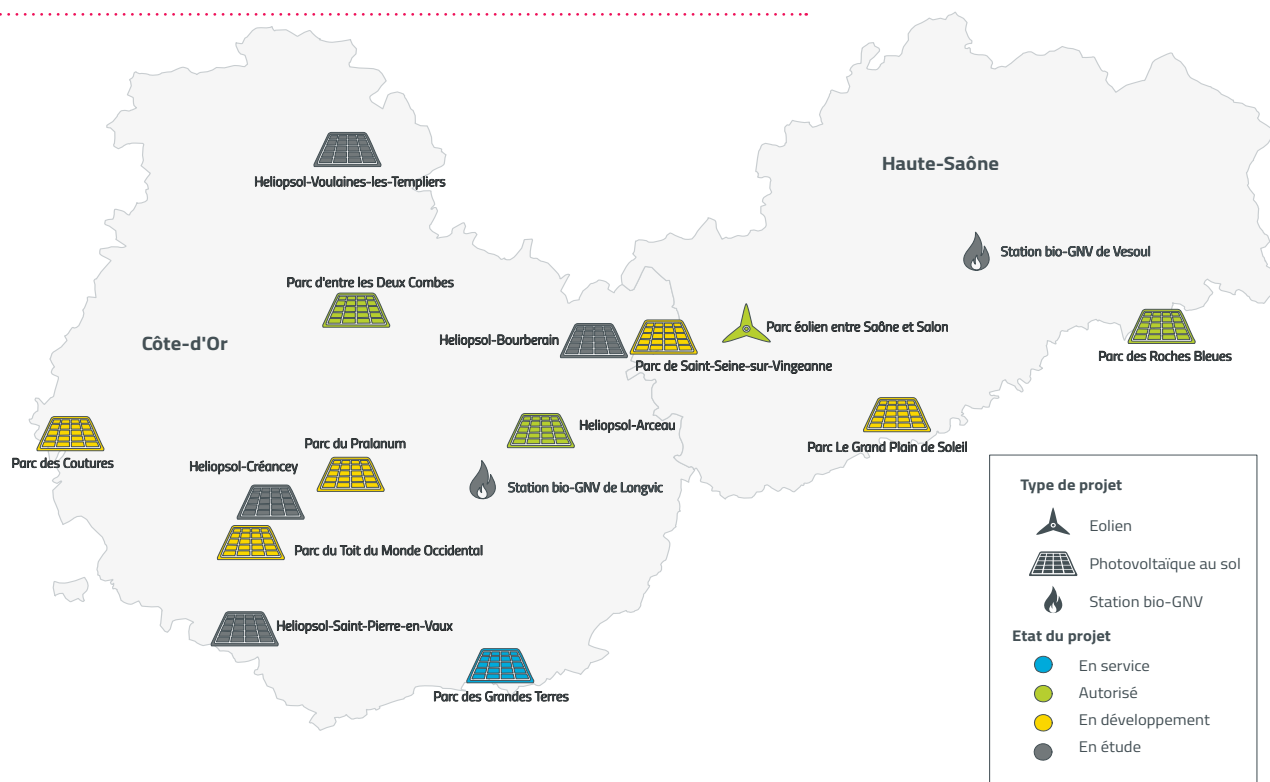
En 2025, elle lève 5,6 millions d'euros répartis entre les actionnaires : le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or (+ 2 700 000 € soit 49,1 % des parts), la Région Bourgogne-Franche-Comté (+ 800 000 € soit 11,5 % des parts), le SIED 70 (+ 200 000 € soit 3,8 % des parts) pour le collège public ; la Banque des Territoires (+ 1 300 000 € soit 24,9 % des parts), la SICAE Est (+ 470 000 € soit 7,9 % des parts), la Caisse régionale du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne (+ 50 000 € soit 1 % des parts), la Caisse d'Épargne Bourgogne-Franche-Comté (+ 50 000 € soit 1 % des parts), Dijon Céréales (+ 20 000 € soit 0,5 % des parts)

et la SEML Nièvre Énergies (+ 10 000 € soit 0,3 % des parts) pour le collège privé.

Depuis sa création, la SEML Côte-d'Or Énergies œuvre activement en faveur de la transition énergétique. Cette augmentation de capital permettra d'accroître la capacité financière de la SEML pour développer les projets sur les territoires de la Côte-d'Or, mais aussi en Haute-Saône. Au-delà des centrales de production d'énergie renouvelable, la SEML entend développer des stations-services GNV-bioGNV-électricité nécessaires à la mobilité propre ainsi que des projets de stockage d'électricité.

Grand angle

Pour visualiser tous les projets de la SEML



Éolien 58 MW

- Parc éolien de l'Orée des Bois situé dans le Châtillonnais (21). 4 éoliennes autorisées pour une puissance de 18 MW. Mise en service 2029
- Parc éolien Sainte Apolline situé en Haute-Saône. 5 éoliennes autorisées pour une puissance de 15 MW. Mise en service 2027
- Un projet en développement pour une puissance de 15 à 25 MW

Photovoltaïque en toiture 8,2 MWc

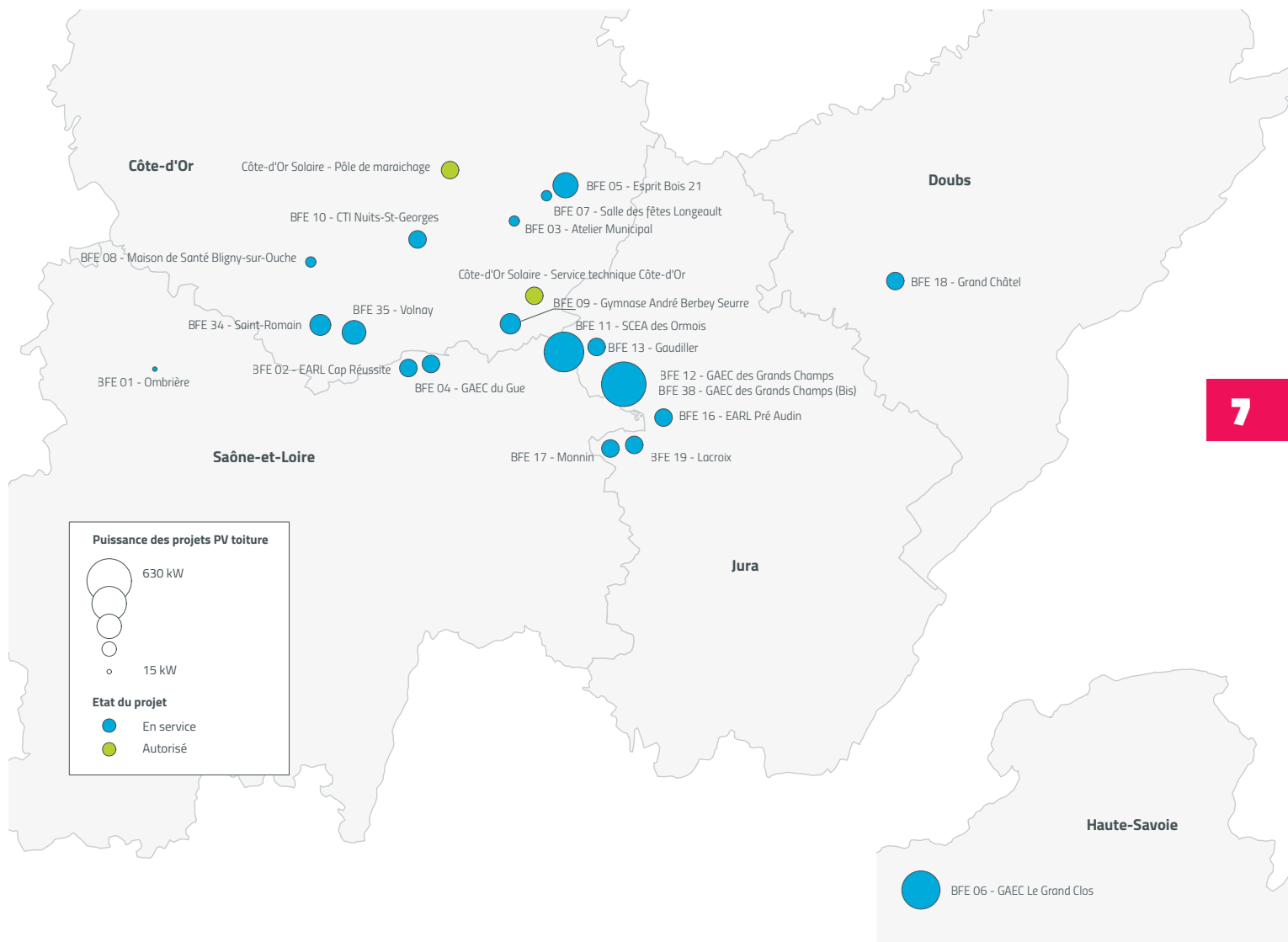
- 22 centrales en fonctionnement pour un total de 3,2 MWc via la filiale BF Energie
- Création d'une filiale « Côte-d'Or Solaire » avec le Département de Côte-d'Or et la CDC ciblant les collèges, les bâtiments du SDIS et des collectivités (30 projets soit 5 MWc à horizon 2029)

Photovoltaïque au sol 49 MWc

- Parc des Grandes Terres, 5 MWc, à Labergement-lès-Seurre (21). Mise en service 2025
- Parc des Roches Bleues, 4 MWc, à Courchaton (70). Mise en service 2025
- Parc d'Entre les Deux Combes, 4 MWc, à Poiseul-la-Grange (21). Autorisé
- 5 projets en développement pour un total de 36 MWc

Grand angle

Pour visualiser tous les projets de la SEML



Éolien

Pour utiliser le souffle du vent

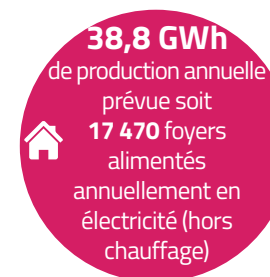
Incertitude pour l'Orée des Bois et poursuite des échanges pour le projet Entre Saône et Salon

Suite au recours porté en mars 2024 par 4 associations et la commune de Balot auprès de la Cour Administrative d'Appel (CCA) de Lyon, cette dernière annule l'arrêté préfectoral qui autorisait la SEML à construire 4 éoliennes à Cérilly pour le **parc éolien de l'Orée des Bois**. Un pourvoi auprès du Conseil d'État est déposé le 13 mai. Sa décision est attendue en 2026.

La SEML poursuit ses échanges avec Total Énergies pour prendre des parts dans le **projet éolien Entre Saône et Salon** : 13 éoliennes totalisant 44,55 MW implantées sur 3 communes en Haute-Saône : Montot-Denèvre, Sainte-Apolline et Montureux. Un collectif local composé de la SEML, de SICAE Est, de la Banque des Territoires du Crédit Agricole, de la Caisse d'Épargne, du SIED 70, des communes ainsi que de la coopérative Jurascic souhaite acquérir la moitié du projet à la mise en service (mars 2028) à hauteur de 12 millions d'euros.

En partenariat avec GEG ENeR, la SEML lance des pré-études pour le développement d'un projet éolien sur la commune d'**Ampilly-les-Bordes**, sur un site classé en zone d'accélération des énergies renouvelables.

En chiffres : le parc éolien de l'Orée des Bois



Photovoltaïque pour utiliser l'énergie du soleil

Centrales photovoltaïques toitures BF Énergie

22 centrales en service
fin 2025

3,32 GWh de production

3,2 MWc de puissance en
service

3,8 millions d'euros
d'investissement

Environ 935 foyers
alimentés en électricité
(hors chauffage)

Centrales photovoltaïques toitures SAS Côte- d'Or Solaire

2 centrales construites
(mise en service en 2026)

210 MWh de production

194 kWc de puissance

220 000 d'euros
d'investissement

Environ 60 foyers
alimentés en électricité
(hors chauffage)

La SEML poursuit le développement et l'exploitation de **centrales photovoltaïques en toiture**. Sa filiale BF Énergie exploite 22 centrales d'une puissance totale de 3,2 MWc. Les 3 dernières centrales installées se situent à Ormois (39), Saint-Romain (21) et Volnay (21).

La SAS Côte-d'Or Solaire, constituée du Conseil départemental (49 %), de la Banque des territoires (36 %) et de la SEML Côte-d'Or Énergies (15 %), construit 2 centrales (mise en service au 2^{ème} trimestre 2026) :

- sur le toit du pôle de maraîchage à Perrigny-lès-Dijon (21)
- sur le toit du bâtiment des services techniques à Pagny-le-Château (21)

Suite aux évolutions défavorables des tarifs de revente de l'électricité produite par des panneaux photovoltaïque, de nombreux projets sont à l'arrêt. En septembre, le Département décide d'orienter ses bâtiments vers une logique d'autoconsommation. Les projets sur les toitures des bâtiments du Département sont annulés.



Centrale photovoltaïque en toiture sur le pôle de maraîchage à Perrigny-lès-Dijon

Photovoltaïque

pour utiliser l'énergie du soleil

Mise en service et inauguration du parc photovoltaïque des Grandes Terres à Labergement-lès-Seurre (21)

Abandonné depuis quelques années, le site de Labergement-lès-Seurre, remplissait tous les critères pour accueillir une centrale photovoltaïque au sol (ancien site de concassage, terrain non cultivable). Après un peu plus de 10 mois de travaux, la centrale est mise en service et inaugurée par la SEML, GEG EneR et la commune de Labergement-lès-Seurre en septembre. Sur cette fin d'année, elle produit environ 965 MWh.



Inauguration du Parc photovoltaïque des Grandes Terres | Labergement-lès-Seurre (21)

Le projet en chiffres

8 112 panneaux solaires installés sur 5 hectares

4,9 MWc de puissance

5,7 GWh d'énergie produite

Environ 1 380 foyers alimentés en électricité (hors chauffage) et 1 550 tonnes d'émissions de CO₂ rejetées en moins dans l'atmosphère soit l'équivalent de 870 vols aller-retour Paris-New-York

4,2 millions d'euros d'investissement

Le projet en chiffres

6 786 panneaux solaires installés sur 7 hectares

4 MWc de puissance

4,7 GWh d'énergie produite

Environ 1 323 foyers alimentés en électricité (hors chauffage) et 1 500 tonnes d'émissions de CO₂ rejetées en moins dans l'atmosphère soit l'équivalent de 870 vols aller-retour Paris-New-York

3,4 millions d'euros d'investissement

Photovoltaïque pour utiliser l'énergie du soleil

Mise en service du parc photovoltaïque des Roches Bleues à Belles-Fontaines

Exploitée de janvier 1988 à juin 2021, la carrière de Courchaton était considérée comme un terrain « dégradé » sur lequel l'implantation d'un projet photovoltaïque au sol était envisageable. La SEML Côte-d'Or Énergies, en association avec la commune de Belles-Fontaines, le SIED 70 (Territoire d'énergie Haute-Saône), SICAE EST et Énergie Partagée, a développé ce projet qui permet de valoriser ce terrain communal. Il générera des recettes pour les collectivités (commune, communauté de communes, Conseil départemental) grâce au loyer, à la fiscalité et aux retombées de l'investissement, la commune de Belles-Fontaines détenant 13,5 % de parts dans la société dédiée au projet, 31,5 % pour la SEML Côte-d'Or Énergies, 27 % pour le SIED 70, 18 % pour SICAE EST et 10 % pour Énergie Partagée.

Les citoyens peuvent aussi investir dans le projet grâce à Énergie Partagée à hauteur de 10 %.

Les travaux, débutés fin mars 2025, sont achevés fin novembre 2025. Ils ont consisté principalement à la préparation du terrain, à l'installation des structures et des modules photovoltaïques, au raccordement et à la sécurisation du site.

Durant les travaux et la durée de vie du parc, diverses mesures en faveur de la biodiversité et de l'environnement sont mises en place : suivis écologiques en phase chantier et en phase d'exploitation assurés par Envol Environnement, mise en place d'un système d'enregistrement en continu de la turbidité des eaux de la source du Crible, nettoyage des panneaux effectué exclusivement à l'eau de récupération.

Photovoltaïque

pour utiliser l'énergie du soleil

Les projets de centrales photovoltaïques au sol en développement

Des études complémentaires sont en cours concernant la **centrale photovoltaïque du Toit du Monde Occidental**. De nombreux échanges ont lieu afin de déterminer l'impact du projet sur les zones humides. Des compléments doivent être transmis en 2026.

La SEML dépose le permis de construire en août pour le **parc photovoltaïque de Pralanum à Prâlon (21)**, en co-développement avec Enercoop et la commune. L'Architecte des Bâtiments de France émet un premier avis défavorable au titre de la préservation des abords du domaine de la Serrée. Après proposition d'une nouvelle variante du projet, l'ABF émet un deuxième avis défavorable et l'arrêté préfectoral de refus est attendu pour 2026. Les acteurs du projet devront étudier la possibilité de former un recours en contentieux.

La SEML crée une société avec le SIED 70, les communes de Chaux-la-Lotière et de Boulton ainsi que la communauté de communes du Pays Riolois afin de développer le **parc photovoltaïque Grand Plain de Soleil** à Chaux-la-Lotière (70). Le permis de construire est déposé le 28 mars. Une enquête publique devrait s'ouvrir en juin 2026 pour l'obtention d'une autorisation en septembre 2026.

La SEML finalise les inventaires écologiques pour le parc photovoltaïque des Coutures à La-Roche-en-Brenil. En juin, une réunion publique est organisée pour présenter le projet et la SEML dépose le permis de construire en septembre. La société propre au projet sera créée en 2026 avec GEG ENeR, co-développeur, la communauté de communes de Saulieu-Morvan et la commune.

En décembre, la SEML, avec GEG ENeR organise une réunion publique pour le projet de parc photovoltaïque à **Saint-Seine-sur-Vingeanne (21)**. Ce dernier avait été auparavant présenté aux services de l'État en octobre.

La SEML crée avec le Groupe EH2 basé à Lyon Heliopsol, une société chargée de construire des petites centrales photovoltaïques d'environ 1 MWc. 15 sites sont déjà pré-identifiés en Côte-d'Or et en Haute-Saône.

Centrales photovoltaïques au sol

5 projets fin 2025

36 MWc de puissance à installer

Environ 8 300 foyers alimentés en électricité (hors chauffage)

Les chiffres pour faire les comptes

La SEML investit dans la réalisation de projets d'énergies renouvelables participant à la transition énergétique. Elle a un portefeuille de projets en développement important et a levé des fonds à hauteur de 5,6 millions d'euros en 2025.

450 878 € disponibles au 1^{er} janvier 2025

Pour l'exercice 2025, le bilan s'équilibre à l'actif et au passif à 6 250 465 €. Le compte de résultat présente un déficit de -507 464 €.

- 928 531 €
de charges



dont 299 274 €
liés aux ressources
humaines

+ 421 067 €
de produits



dont 187 291 € de
chiffre d'affaires

13

858 213 € disponibles au 31 décembre 2025

SEML Côte-d'Or Énergies

Société anonyme d'économie mixte locale au capital de 7 840 000 €

Siège social : 9 A rue René Char - 21000 DIJON

03 80 50 99 29

direction@cotedor-energies.fr